

La TEAM 2B, le Tennis Club du Val d'Issole et la Commission évènementielle de la Mairie de Néoules présentent la 3^{ème} édition de La ViraTT de Néoules.

Organisée dans le but d'aider des associations caritatives, cette randonnée VTT permet à de nombreux sportifs de satisfaire leur passion du sport et leur désir de participer à une bonne action.

3 circuits ont été définis :

- 18kms 400D+ Circuit ludique et familial sur le magnifique site de La Verrerie
- 30kms 800D+ Circuit sportif et technique sur le site de La Verrerie et des Barres de Cuers.
- 35kms 1000D+
 Circuit très sportif et technique reprenant le circuit 30 kms et y incluant la fameuse draille STF (Serre Tes Fesses)

Les inscriptions se feront sur place à partir de 8h. Départ et Arrivée du Stade de Néoules.

Conformément aux directives gouvernementales en vigueur, un PASS SANITAIRE ou TEST NEGATIF sera demandé avant chaque inscription.

Règlement ViraTT de Néoules 2021

Article 1

Cette manifestation est ouverte à tout possesseur de V.T.T. ayant un minimum de condition physique.

Autorisation parentale exigée pour les mineurs.

Enfant de – 14 ans accompagné par un adulte participant.

Déconseillé au moins de 12 ans.

Article 2

La participation à cette manifestation est soumise à la présentation d'un PASS SANITAIRE selon les directives gouvernementales en vigueur. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque mais pas du respect des gestes barrières.

Article 3

Les concurrents s'engagent à être prudents pour eux, mais aussi pour les autres.

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement, le code de la route et à suivre les consignes des organisateurs.

Article 4

Le port du casque rigide est obligatoire pour TOUS.

Article 5

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile, toutefois, il décline toute responsabilité pour tout accident physique, physiologique avec conséquences immédiates ou futures.

Article 6

Vous devez pointer aux ravitaillements ou signaler votre abandon afin d'éviter les recherches.

Article '

Toute personne est responsable de son matériel, et de son comportement. En cas de vol, perte ou accident, la responsabilité de l'organisateur, des communes ou des propriétaires des terres traversées ne saurait être engagée.

L'autorisation de passage ponctuelle qui nous est accordée repose sur la confiance.

A nous de la mériter. L'avenir de cette manifestation en dépend.

Article 8

L'usage du vélo à assistance électrique (VAE) est autorisé pour randonner sur les parcours proposés lors de la ViraTT. les VAE doivent respecter la norme NF EN 15 194, qui est reprise dans le code de la route article R311-1 alinéa 6.11

Article 9

"J'autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la manifestation, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires."

L'organisateur se réserve le droit de modifications du présent règlement et des parcours, guidé en cela par des impératifs de sécurité

Je soussigné :	
Nom : Prénom : Date de Naissance :	
Adresse mail :	
Avoir pris connaissance et accepter le règleme cette randonnée sous mon entière responsabili	
AUTORISATION PARENTALE	
Mr Mme autoris à participer à la ViraTT de Néoules et décharge	
	Signature :
Parcours 18km 30km 35Km	
Tarif : -18 ans / 5€ +de18 ans / 10€	

Espèce ou Chèque à l'ordre de : TCVI (Tennis Club du Val d'Issole)